

Conseil Communautaire
Séance du 18 janvier 2024

Délibération N° 2024 01 002 : Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) – Approbation de la mise à jour 2023 du contrat

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à 19 heures
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni au siège, 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 11/01/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	28	Pouvoirs	5	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Claire COULONNIER ; Mme Martine CRINIERE ; Mme Sabrina DUCHESNE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Galiène COHU	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Gérard RICHARD	Pascal DUPUIS
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Alain GUILLOIS	Philippe TOURNADRE
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Fabienne PINÇON	Excusée
Monique GAULTIER	Excusée
Alain CHEVALLIER	Excusé
Michelle BOUSSARD	Excusée

Secrétaire de séance : Pascal DUPUIS

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- William Gautrais – Directeur des Services Techniques
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 19/01/2024

M. le Président expose :

Le contrat de relance et de transition écologique de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a été signé le 14 décembre 2021 en partenariat avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le département de la Sarthe et le PETR de la Vallée du Loir.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en œuvre avec l'objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE de la CC Loir-Lucé-Bercé s'appuie sur un diagnostic du territoire établi en 2019 (**annexe 1** du contrat).

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019

et mis à jour en 2021 autour de 2 grandes finalités :

- **Promouvoir le territoire et le rendre attractif**
- **S'adapter aux transitions pour bien vivre sur le territoire**

Ces 2 finalités sont déclinées en 4 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif
- Orientation 2 : Préserver le cadre de vie
- Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles
- Orientation 4 : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2** du contrat.

De ces orientations découle le plan d'actions qui est la traduction du projet de territoire décliné en actions communales, intercommunales et portées par le PETR Vallée du Loir. Les actions du CRTE sont listées dans un tableau de synthèse (**annexe 4**) et décrites dans des **fiches actions** et des fiches projet en **annexe 3**.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (**annexe 5**).

Les actions projetées en N+1 sont quant à elles inscrites à l'**annexe 6**.

Les financements inscrits dans les fiches et les différentes annexes sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

La mise à jour annuelle du CRTE est nécessaire pour dresser le bilan des actions effectivement engagées dans l'année et celles à venir. Elle concerne :

- Annexe 5 du contrat : la convention financière annuelle 2023 est consolidée sur la base de la maquette financière 2023 annexée à l'avenant n°1 du contrat initial. Cette annexe comprend l'ensemble des actions effectivement engagées en 2023 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 6 du contrat : la maquette financière 2024 est établie sur la base des actions prévisionnelles à engager en 2024 par la Communauté de communes, les communes et le PETR Vallée du Loir.
- Annexe 4 du contrat : le plan d'action sera mis à jour en cohérence avec les annexes 5 et 6.
- Annexe 3 du contrat : mise à jour des fiches-actions selon les actions inscrites dans les annexes 5 et 6.

Vu la délibération n°2021 10 95 du 21/10/2021 approuvant le CRTE ;

Vu la présentation de la mise à jour au bureau du 23/11/2023 ;

Vu la validation du projet de mise à jour en COPIL CRTE avec l'ensemble des partenaires signataires et les maires le 09/01/2024 ;

Sur proposition de M. le Président,

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

1.- **Approuve** le projet de mise à jour 2023 du Contrat de Relance et de Transition Écologique, tel qu'annexé à la présente ;

2.- **Autorise** M. le Président ou son représentant à le signer, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Pascal DUPUIS**